

— arnaud frauenfelder —

Gérard Noiriel, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, éd. Belin, mars 2001, 400 p.

Gérard Noiriel, historien, directeur d'études à l'EHESS, présente dans son dernier ouvrage les grands chantiers auxquels il a participé depuis les années 1980. Divisé en trois parties - «Enjeux historiographiques», «La République des différences : le national et l'étranger» et «L'étatisation de la société française» - ce livre est constitué d'une quinzaine d'articles annoncés comme «les plus représentatifs de son itinéraire de recherche» (p. 8). En dressant un bilan des connaissances accumulées dans un domaine, l'intention de l'auteur est d'ouvrir une réflexion sur l'histoire du pouvoir qui est aussi une invitation au débat.

Dans la première partie, l'auteur livre, à partir de problèmes théoriques et méthodologiques rencontrés au cours de ses recherches, sa réflexion sur le «métier de l'historien». Pour l'auteur, les enjeux des débats de l'historiographie française de la première moitié du XXe opposant les «historiens méthodistes» à l'école des *Annales* se retrouvent encore partiellement aujourd'hui entre ce qui différencie «l'histoire mémoire» et «l'histoire problème». Cofondateur de la revue *Genèses*, l'auteur se réclame explicitement de ce deuxième courant «qui maintient une distance [...] par rapport aux façons dont les acteurs de la scène sociale et politique interrogent le passé» (p. 17). Contrairement à l'histoire dite du «temps présent» (courant largement représenté dans la recherche historique), la perspective critique à laquelle l'auteur souscrit se singularise par son intérêt pour un «problème» (plus que pour une «période») : quelles relations le passé et le présent entretiennent-ils entre eux ? En cherchant à montrer comment «le passé pèse inconsciemment sur nos croyances» (p. 18), cette histoire *problème* entend nuancer le poids de la mémoire - celle-ci «n'est pas le seul véhicule grâce auquel le passé se manifeste dans le présent» - et cherche à réhabiliter l'action notamment des traces matérielles «qui contribuent aussi à façonner les représentations, voire à orienter les actions» (p. 61). La prise de position de l'auteur dans le champ de la recherche se spécifie aussi par l'étiquette «socio-histoire» à laquelle il s'affilie. Le réel se voit ici découpé non en tranches (histoire

sociale, politique, juridique, économique, etc.), mais en fonction de critères pratiques, comme une articulation de compétences qui visent à souligner clairement les liens de l'histoire avec la sociologie. Cette collaboration entend combattre les entités «réifiées» (la Nation, le Peuple) qui alimentent bien souvent les discours des historiens. Par là, il s'agit aussi de ne pas concevoir conceptuellement le pouvoir comme un simple instrument à conquérir ou un agent d'oppression (comme dans l'histoire politique de René Rémond), mais de s'intéresser selon une perspective foucauldienne ou éliásienne, «à toutes les possibilités que se sont données les hommes, dans l'histoire, pour orienter la conduite d'autrui» (p. 13). Pour clore cette première partie, l'auteur entend désacraliser la «question nationale», objectif difficile de par la position occupée par l'observateur : «En dehors des «apatrides», [...] tous les universitaires appartiennent à une communauté nationale». Ils «se montrent d'autant plus les serviteurs des idéaux nationaux que ceux-ci véhiculent les valeurs démocratiques qui justifient leur ascension sociale» (p. 91). Suivant une perspective socio-génétique qui souligne les influences (in)directes des contextes nationaux, des idéologiques nationales et des circonstances historiques (révolutions démocratiques, décolonisation, etc.) sur la construction sémantique du concept de nation dès la fin du XVIIIe siècle, Noiriel relève que ce n'est qu'avec le triomphe du constructivisme des années 80 en sciences sociales que la question nationale va constituer un véritable domaine de recherche. Malgré les apports de ce courant, l'auteur souligne toutefois certaines limites, inscrites dans le cadre de la division du travail universitaire. «D'un côté, des disciplines comme l'histoire politique, la science politique et le droit voient dans la nation une entité objective tellement évidente qu'ils ne l'interrogent presque jamais. D'un autre côté, les sciences sociales appréhendent la nation comme une donnée subjective, appartenant à la sphère des 'représentations collectives'» (p. 109-110). Sans nier les difficultés importantes posées par la posture objectiviste (au regard de l'instrumentalisation des «définitions objectives» par les groupes engagés et des illusions rétrospectives), l'auteur souligne que «ce type de problème méthodologique n'est pas spécifique à la question nationale, mais [...] il se pose pour tous les groupes sociaux» (p. 114) dont la «réalité» est tant subjective qu'objective. Le risque étant

notes de lecture

de réduire, par l'usage d'un constructivisme trop radical, la question des relations entre les individus et la communauté nationale au critère du «sentiment d'appartenance», critère pour Noiriel insuffisant pour (in)valider à lui seul l'appartenance des individus au groupe national¹. Au delà de cet examen, c'est un double champ de recherche que l'auteur entend promouvoir. Premièrement, il entend renouveler l'étude des luttes de libération nationale en mettant en œuvre «les instruments d'analyse que la sociologie a élaboré pour étudier l'histoire des catégories socio-professionnelles» (p. 116). S'inspirant ici de la démarche conceptuelle poursuivie par Boltanski dans une étude pionnière², Noiriel souligne l'importance du travail de mobilisation collective qui a participé à la constitution du groupe national. Si le mythe du «réveil» des nationalités (p. 117) ne résiste pas longtemps à l'analyse, l'auteur souligne que le processus de construction sociale et symbolique de la nation ne saurait toutefois demeurer «totalement arbitraire». Cette construction dépend d'une part d'«instruments de liaisons» (routes, chemin de fer, etc.) qui permettant aux individus de communiquer à distance, et d'autre part, de «traces matérielles (archéologique ou archivistique) qui témoignent de l'existence passée et présente du 'peuple' considéré», objets tangibles et crédibles nécessaires aux militants nationalistes contraints par les sollicitations de leurs interlocuteurs de prouver «que la nation de laquelle ils parlent possèdent une identité propre» (p. 120). Le deuxième chantier n'envisage plus la «nation» comme groupe mobilisé, mais comme groupe constitué et reconnu socialement sous la forme d'Etat-nation. C'est le «processus de nationalisation du monde social» (p. 125) consubstantiel à cette formation sociale qui est ici envisagé, processus central et pourtant occulté de la modernité. L'auteur identifie trois types de propriétés sociales du lien national : la dépendance et l'intérêt, le sentiment d'appartenance et l'identité latente. La *dépendance* souligne la dimension contraignante du lien national. Si les individus sous ce rapport sont «liés entre eux parce qu'ils sont contraints d'obéir à l'Etat dont ils dépendent» (p. 130), reprenant l'analyse weberienne (du «groupe de domination politique»), l'auteur souligne avec la notion d'*intérêt* la dimension plus «engagée» du lien national. Envisagé objectivement selon une perspective éliásienne, l'intérêt national est directement

associé aux fonctions de «protection» remplies par l'Etat-nation vis-à-vis des «individus dont il a la charge» (p. 130) tant «les membres du groupe politique que constitue une nation étatisée [ont] des intérêts communs à défendre, au même titre que les classes ou les groupes socio-professionnels» (p. 132). Concernant le *sentiment d'appartenance*, il est abordé par l'action socialisante des dispositifs institutionnels. L'Etat, apparenté ici à un «émetteur central», diffuse des représentations de la nation dans de multiples domaines d'action - état civil, citoyenneté, loi sociale, etc. En deçà de la fonction d'inculcation du système d'éducation nationale, l'auteur souligne les implications concrètes associées à l'ancrage des individus dans un même système de communication. Le fait d'accomplir certains gestes (apparemment plus ou moins insignifiants, comme remplir des formulaires avec le développement de l'Etat-providence, etc.), engendrerait avec le temps une certaine «familiarité» (p. 133) des individus avec les instruments propres à leur Etat, conditions d'existence constitutives d'«habitus nationaux» (p. 136). Enfin, la notion d'*identité latente* envisage tant la pluralité des formes d'appropriation et d'identification à la nation (selon le milieu social et local, le contexte culturel, etc.) dans nos sociétés modernes que certaines des conditions sociales propices à leur saillance symbolique (guerre, concurrence sur le marché du travail, compétition sportives, «passage» d'une frontière internationale, etc.).

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur tente de montrer la manière dont le *principe du national* participe de l'organisation des rapports sociaux dans les sociétés contemporaines, principe qui se fixe au XIXe siècle dans une tension qui oppose une défini-

¹ Pour l'auteur, les travaux qui privilégient l'étude des représentations - il fait référence principalement à l'ouvrage de Benedict Anderson (1992), *Imagined Communities*, Verso, et aux études en «micro-histoire» de Pierre Nora (1985) portant sur *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, t. 3, vol II. - se heurtent au problème sociologique de la preuve : «Quelles preuves avons-nous par exemple, qu'au XIXe ou au XXe siècles, tous les membres des classes populaires s'identifiaient à cet «être ensemble» national ? Et si ce n'était pas le cas, faudrait-il en conclure que ces individus n'appartenaient pas à la nation ?» (p. 111).

² Boltanski L. (1982), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, éd. de Minuit.

notes de lecture

tion «juridico-administrative» à une définition «politico-culturelle», autrement dit, qui différencie l'«appartenance à l'Etat» de l'«appartenance à la nation» (p. 165). Noiriel examine notamment le rôle que va jouer dans l'industrie lourde le critère de la nationalité dans la mise en place de nouvelles formes de domination patronale. A partir de la fin du XIXe siècle, dans un environnement industriel largement autonomisé du monde rural, l'auteur inscrit l'émergence du «paternalisme» qui succède au «patronage» et qui précède le «management» (p. 178). Ce mode de domination poursuit une «stratégie visant à assurer de façon satisfaisante le recrutement de la main-d'œuvre ouvrière» (p. 180). Cette gestion paternaliste suppose d'un côté la stabilisation d'une partie des travailleurs (les ouvriers qualifiés), d'un autre côté le recours à de nouveaux principes de classement, soit le critère familial (père de famille / célibataire) et surtout le critère de la nationalité. «C'est seulement parce qu'il y a un nombre limité d'ouvriers qui sont concernés par les fêtes que préside le maître de forge (fêtes patriotiques, remises des médailles du travail, remises des prix à l'école d'apprentissage) que celui-ci peut établir avec eux des liens directs, se les 'attacher'. Il s'agit en général d'ouvriers qualifiés français. L'hétérogénéité de la main-d'œuvre permet aux directeurs des entreprises de prendre appui sur la diversité des histoires individuelles et des aspirations» (p. 185). Plus en amont, il s'agit pour Noiriel de rendre compte des effets sociaux du droit dans les mécanismes de distribution spatiale des populations ouvrières, logiques d'Etat qui soulignent la discontinuité des processus migratoires contemporains et de l'approche à adopter pour en rendre compte. La dimension «politico-culturelle» de la nationalité est abordée dans un texte qui s'intéresse aux effets de l'immigration sur la vie politique. Réfléchissant spécifiquement au cas de la progression du vote communiste et à la progression des patronymes italiens sur les listes électorales en Lorraine à partir des années 20, Noiriel note qu'on ne peut plus «concevoir la notion d'intérêt de classe dans un sens trop étroit» (p. 218). Partant, si un parti n'existe pas «en dehors des individus qui militent en son sein ou lui accordent leurs suffrages» (p. 207), au delà des discours explicites et des positions affichées des partis, les effets de l'immigration forcent, selon lui, à revisiter la question des «traditions ouvrières» ainsi que

de l'outillage conceptuel : l'enracinement dans un terroir et la continuité généalogique. L'analyse des allégeances partisans doit dès lors mieux considérer le fait que, bien souvent, «les élus [...] sont des individus qui intègrent dans leur image publique des caractéristiques identitaires beaucoup plus diverses qu'on le croit généralement» (p. 220). Le dernier texte porte un examen critique sur un lieu commun du discours, qu'est la notion de «jeune d'origine immigrée» en soulignant l'absence de fondement de cette notion. «Dans un pays autant marqué historiquement par l'immigration que la France, c'est le tiers objectivement de la population qui a des 'origines immigrées'. Et pourtant jamais ces enfants d'immigrés n'ont été vus comme tels», c'est-à-dire considérés socialement à partir de leurs «origines immigrées» (p. 224). Face à l'absence de conceptualisation savante, c'est bien souvent la notion de «stigmatisation» qui fonde l'usage savant. Pour l'auteur, cette approche reste légitime pour autant qu'elle prenne en compte le «processus symbolique par lequel chaque société nationale a construit historiquement ses critères de rejet des autres» (p. 226). Dans ce cadre, la «visibilité» des «jeunes d'origines immigrées» tiendrait, à titre d'hypothèse de travail, en partie «au formidable développement du secteur étatique de l'aide sociale» (p. 226). D'où la nécessité d'inscrire également dans l'objet «tous ceux [...] qui 'gèrent', directement ou indirectement, les 'problèmes' de l'immigration, [...], qui tous contribuent à cette réalité de tous les jours qu'est devenue l'immigration» (p. 229).

La troisième partie de l'ouvrage reprend l'idée foucauldienne de l'*étatisation des relations de pouvoir* et entend montrer les influences de ce phénomène dans les processus de recomposition des identités individuelles et collectives. Revenant à la naissance de l'état civil républicain, Noiriel historicise ce statut en soulignant les «incompréhensions, les refus, les souffrances» (p. 257) entraîné par sa construction étatique. Suivant un raisonnement très éliasiens, l'auteur montre que la progressive bureaucratisation du lien civil ne doit pas être interprétée comme une victoire de «l'Etat» au détriment des «individus» mais s'explique par l'extension des chaînes d'interdépendances qui relient les hommes entre eux. Le texte - «Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques» - s'inté-

notes de lecture

resse au cas spécifique de catégories sociales qui, à l'instar des «immigrés», sont le produit d'un travail juridico-bureaucratique de «catégorisation», bien qu'elles ne résultent pas d'un processus de mobilisation politique, au même titre que les catégories socio-professionnelles (l'auteur fait référence ici aux travaux de Desrosières et Thévenot sur le sujet). L'auteur entend notamment montrer en restituant le processus de construction de la «catégorie» de réfugié (centrant l'analyse sur la monarchie de Juillet et la deuxième moitié du XIXe siècle), les implications symboliques associées à l'absence d'une représentation politique. N'ayant pas la possibilité de défendre eux-mêmes leurs intérêts propres, leur identité collective tend à se construire uniquement à partir de logiques administratives. Tendait bien souvent à intérioriser la «relation de pouvoir dans laquelle ils sont pris» (p. 265), ils sont amenés à produire des «récits conformes à ce qu'ils croient qu'il faut raconter pour avoir l'air d'un 'vrai' réfugié» (p. 286). Ce déficit de représentation politique a en outre des conséquences sur la réception ordinaire du phénomène. Ce sont les discussions publiques concernant ce «problème», qui «*construisent* la façon dont le 'sens commun' *perçoit* les réfugiés» (mis en évidence par l'auteur, p. 286). Les visions «administratives» (qui dénoncent les «faux» réfugiés) ou «humanistes» (qui plaignaient les «pauvres» réfugiés) caractérisant ce sens commun ont pour effet d'aboutir à une complète «dépolitisation de la question du droit d'asile» (p. 286).

Les trois derniers textes de l'ouvrage soulignent chacun les transformations des *formes d'identification* impliquées par l'émergence de l'Etat moderne. Les interdépendances sociales impliquées par la construction étatique des liens sociaux ne peuvent fonctionner concrètement que grâce à des acteurs qui jouent le rôle d'intermédiaires et grâce à des moyens matériels et à des techniques qui permettent d'atteindre tout les individus concernés, en dépit de leur éloignement physique. Noiriel décrit ici le passage d'un monde où l'on reconnaissait l'autre à partir de ses particularités physiques à un monde où l'on identifie les individus en fonction d'un ensemble de signes détachés de la personne. Ce «système indirect, fondé sur les papiers d'identité, [...] suppose implicitement une représentation et une codification de certains caractères physiques (la

taille, les 'signes particuliers'...) et de certains éléments biographique (le lieu de naissance, le nom des parents...), censés 'résumer' la personne» (p. 302). L'auteur illustre les enjeux associés à l'émergence de ces nouvelles normes identitaires dans différents domaines. «L'exemple de la loi de 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes» est un texte qui se penche sur la modification des critères légitimes d'accès à l'aide sociale. Si la logique de l'assistance était fondée sur l'appartenance au groupe local, l'accès à la protection sociale est tributaire, dans la France du début du siècle, de l'appartenance au groupe national. De nouvelles normes pénètrent donc dans l'intimité de tous les foyers des «ayants droits». Si «on a maintenant un intérêt évident à être 'national' [puisque c'est l'un des principaux critères définissant l'ayant droit]» (p. 306), plus généralement, se pose la question du rôle de l'Etat providence dans le processus de nationalisation du monde social ? L'histoire du passeport en France de la I^{ère} à la III^{ème} République et l'analyse des pratiques policières d'identification des migrants dans la «longue durée» sont révélatrices elles-aussi des nouveaux processus d'identification qui se mettent en place. Ceux-ci se caractérisent par le passage tant d'une «tyrannie de l'apparence» (p. 317) - expression d'une société faiblement saisie par l'écriture et très décentralisée - que de «relation de pouvoir dominée par le face à face» (p. 336) qui impliquait une surveillance directe (des faits et gestes, de la physionomie, etc.) - au triomphe de l'«identification à distance» (p. 340), fondée sur l'«état civil, le fichier central et la carte d'identité» (p. 347), documents qui prouvent que l'individu est «en règle». L'institutionnalisation des mouvements migratoires (depuis la III^{ème} République) aura pour conséquence de différencier les pratiques policières d'identification des migrants, entre les migrations *intérieures* (devenant de moins en moins soumises au contrôle policier) et migrations *internationales*. Alors que l'invention de l'immigration légale depuis 1880 créera du même coup l'immigration illégale, l'auteur souligne que la question des «papiers d'identité» devient un enjeu décisif des relations conflictuelles entre police et migrants, à tel point que bien souvent, «l'identification des cartes l'emporte sur l'identification des personnes» (p. 348). L'auteur souligne en outre l'ambivalence de ces pratiques policières : tout en se bureaucratisant davantage, elles deviennent, si on

notes de lecture

observe les choses dans la longue durée, plus «pacifique», plus respectueuses des droits de la personne» (p. 347) ; elles tendent en un sens à privilégier la violence symbolique face à la violence physique. L'auteur aboutit ici à des conclusions différentes par rapport au «panoptique» foucauldien. Pour Noiriel, le caractère obsessionnel de cette technologie à la fin du XVIIIe siècle est un symptôme de la crise du système traditionnel d'identification des personnes fondé sur le regard. Elle ne marque pas le début d'une ère nouvelle. «La vraie coupure se produit à la fin du XIXe siècle lorsque triomphent les formes indirectes d'identification, fondée sur la technologie des fichiers et des cartes d'identités» (p. 391).

Rédiger ce compte rendu n'a pas été, il faut bien l'avouer, une tâche aisée. En guise d'avertissement, Noiriel souligne bien les difficultés que peut représenter la lecture de son ouvrage : «Ce livre obéit à une forme d'écriture historique qui a ses propres contraintes. Elle ne peut pas posséder l'homogénéité et la linéarité que l'on rencontre dans les livres d'histoire de facture plus 'classique'» (p. 3). Si la démarche ne manque pas d'intérêt, la démonstration reste à mon sens partiellement problématique. Entre le choix de publier des textes dans leur état initial (ce qui est apparemment proposé) et celui de forcer la cohérence et l'ajustement d'études réalisées à des moments différents (ce qui est dénoncé), un léger «compromis» aurait somme toute été possible. La structure tripartite de l'ouvrage suppose bien des points communs spécifiques aux textes regroupés, ce qui impose de fait, aux différents articles restitués, une sorte de mise en forme. Or, l'introduction générale apparaît à la lecture un peu sommaire pour justifier les grands découpages de l'ouvrage, parties qui ne sont jamais introduites ailleurs. Partant, c'est au lecteur de faire ce travail s'il entend se forger - malgré tout - un avis sur l'unité de l'œuvre. Mise à part cette réserve, préparant actuellement une thèse de doctorat sur les conditions et significations des usages des procédures de naturalisation, j'ai trouvé dans cet ouvrage une source d'inspiration intellectuelle fort stimulante. Par les importantes questions qu'il soulève, les pistes de recherche qu'il ouvre, les exigences de conceptualisation qui caractérisent les diverses études présentées, tout comme le caractère anti-métaphysique de sa démarche soucieuse de soumettre à la vérification empirique des «entités collectives» souvent réi-

flées, la lecture de cette ouvrage ne manque en effet pas d'intérêts. Par rapport à des objets comme la nation, l'immigration, etc. (plus souvent «parlés» que «construits», souffrant par là d'une certaine indignité intellectuelle, discrédit qui ne va pas sans alimenter des controverses au sein même du champ scientifique³) on ne peut en effet que saluer la manière dont l'auteur construit son questionnement. Cette démarche l'amène bien souvent à prendre ses distances par rapport à certaines formes de division du travail scientifique qui ont cour. Tenter d'articuler, l'«État», la «nation» et l'«immigration», représente bien le défi, certes très ambitieux, auquel nous invite Gérard Noiriel, d'envisager ces notions comme des faits sociaux totaux⁴. Il s'agit de dépasser les

³ A titre d'exemple, depuis la première édition du livre *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Calmann-Lévy, 1991, l'un des ouvrages précédant de l'auteur, un certain nombre de critiques ont porté sur le choix du titre. Celui-ci inviterait le lecteur à une «dénonciation de la nation», voire à une mise en cause de la démocratie républicaine, ton dénotant implicitement une certaine nostalgie pour l'Ancien Régime et son Etat pré-national. En 1998, lors de la réédition du même ouvrage (tout en prolongeant certaines de ses analyses), l'auteur sera amené à adopter un titre moins équivoque soit : *Réfugiés et sans papiers. La république et le droit d'asile XIXe-XXe siècles*, Hachette, coll. «Pluriel», 1998. Dans la préface, Noiriel revient sur ces critiques et souligne notamment que c'est en tant que «chercheur» et non d'«expert» ou de «militant» que cet ouvrage a été écrit, ouvrage qui vise à promouvoir la réflexion sur «les formes de domination que subissent les victimes de 'l'Etat de droit'». Notons au passage que la réception de l'ouvrage de Dominique Schnapper (1994) portant sur La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, a donné lieu à des critiques opposées, ouvrage jugé trop «magnifiant» (pour la réponse aux critiques, voir La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique (1999), Paris, Puf, coll «le Lien social», p. 45). Plus généralement, ces deux exemples sont à mon sens emblématiques du pathos qui risque d'encombrer dans ce domaine, peut être plus qu'ailleurs (?), la teneur des débats intellectuels. On peut en outre se demander en quoi le fait que les auteurs répondent, sous une forme ou une autre, à ces lectures, ne participe pas à fragiliser encore davantage le peu d'autonomie de ce champ de recherche, orientant l'attention du public (spécialiste ou non) plus sur les déclarations d'intention que sur les apports sociologiques de ces études. Au-delà, c'est peut être la question de la différence entre les catégories d'analyse et les catégories pratiques qui n'est pas toujours très claire dans ce domaine de recherche, et qui favorise, voire donne parfois raison, à ces «malentendus» (cf. Rogers Brubaker (2001), «Au-delà de l'«identité»», in Actes de la recherche en sciences sociales, no 139, 66-85).

frontières du juridique, du politique, du social, du culturel, etc., autrement dit des catégories d'analyse qui segmentent trop souvent les recherches en sciences sociales intéressées par la question de l'immigration et/ou des identités nationales (sciences politiques, sciences juridiques, géographie, sociologie, anthropologie, *cultural studies*, etc.), pratiques de recherche qui tendent à s'approprier - selon une vision commune de la démarche scientifique - des portions de la réalité d'un objet alors même que ces disciplines devraient se singulariser par le point de vue de connaissance qu'elle adopte. Ce souci de décloisonnement disciplinaire permet du coup d'interroger notamment le «juridique» sous l'angle de ses effets sociaux, démarche qui ouvre la réflexion socio-historique sur les formes d'identification in(directe). Ce schème interprétatif se retrouve dans les enseignements du sociologue Abdelmalek Sayad, passablement cité par l'auteur, qui soulignait déjà que l'immigration représentait peut être l'une des meilleures introductions à l'Etat et aux cadres de pensée qu'il mobilise⁵.

En outre, la démarche proposée par l'auteur se spécifie aussi par l'approche généralement *discontinue* adoptée. Si l'immigration par exemple l'intéresse en tant que socio-historien, ce n'est pas pour reconstruire l'histoire spécifique d'une communauté immigrée donnée⁶ (souvent celle de l'observateur devant ainsi une sorte de «porte-parole»). Il s'agit pour l'auteur de rendre compte des contraintes étatiques, autrement dit de l'«universel 'national'» (p. 306) qui participe de la construction des processus migratoires contemporains, qui différencient les formes *internationales* que prennent les migrations actuelles, des traditions migratoires antérieures où les structures étatiques n'étaient pas (moins) impliquées. Comme il apparaît dans d'autres domaines de recherche, les conditions socio-historiques qui viennent structurer les phénomènes étudiés sont révélés par les sciences sociales au moment même où ces conditions tendent à devenir moins agissantes dans la réalité. Sous l'effet des nouvelles transformations du capitalisme, l'Etat-nation tend à s'étioler, crise qui préfigure l'émergence d'un nouveau «niveau d'intégration» comme dirait Elias⁷. Sur ce point, force est de constater que l'auteur ne rend pas vraiment compte de ces nouvelles dynamiques sociales et institutionnelles, même si ce n'est pas le

cœur de l'ouvrage (p. 206). On peut en outre remarquer que l'«histoire problème», conception du métier d'historien à laquelle l'auteur souscrit, montre son caractère heuristique dans bon nombre de textes. On comprend bien notamment que la compréhension des processus de déplacement spatial de populations, des fondements qui régissent les mécanismes de redistribution sociale de l'Etat providence, restent en effet encore largement tributaires des structures mises en place par la formation de l'Etat-nation. Ici la connaissance du présent des phénomènes étudiés tire une partie de son intelligibilité d'un passé lointain, connaissance qui permet de dénaturiser certaines catégories pratiques qui, de par leur caractère d'évidence et leur relative invisibilité médiatique, ne sauraient être appréhendées par une «histoire mémoire». Enfin, par les nombreux emprunts conceptuels à une certaine tradition sociologique (Weber, Elias, Foucault et Bourdieu) l'auteur montre la fécondité d'une collaboration entre les compétences de l'historien et celles du sociologue.

Arnaud Frauenfelder
Arnaud.Frauenfelder@socio.unige.ch

⁴ Dans Réfugiés et sans papiers, la référence à Mauss est explicite. Il s'agit pour l'auteur de «concevoir le 'national' non plus seulement comme une question d'histoire ou de philosophie politiques, mais comme un 'fait social total'» (*op. cit.*, p. 306).

⁵ «La science de l'immigration peut être [...] l'occasion d'une leçon particulière de science politique, d'une leçon forçant les limites conventionnellement imparties à la chose politique, en faisant se confronter, non pas seulement sur le marché du travail ou sur le terrain de la cohabitation, espace réputé 'neutre', mais précisément sur le terrain politique 'le politique' (le privilège exclusif du 'national') et le 'non-politique'» (Sayad A. avec la coll. de F. Fassa (1982), *Éléments pour une sociologie de l'immigration*, Lausanne, Institut de sciences politiques, no 8, p. 4).

⁶ L'historien s'efforce alors de «retracer l'histoire d'un réseau migratoire, analyse les stratégies déployées par les acteurs que sont les migrants, du contexte qui les a incités à émigrer ; les problèmes d'adaptation qu'ils ont rencontrés dans leur nouvel environnement ; les liens qu'ils ont gardés, le cas échéant, avec leur communauté d'origine» (Noiriel, p. 9).

⁷ Elias N. (1997), *La société des individus*, Paris, éd. Fayard, chap. III.